Province de Québec Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, lundi le 10 décembre 2012, à 19 h.

Sont présents les conseillères et conseillers, Nicole Drapeau, Carmen Caron, Marie Ségleski, et Jean Zielinski formant quorum sous la présidence du maire intérimaire Pierre Payer.

Est absent, le conseiller Guy Alexandrovitch.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire intérimaire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2012.12.282 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 12 novembre 2012 et de la séance ordinaire du 12 novembre 2012

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

- 1. Ajustements budgétaires
- 2. Liste des comptes à payer

C. Gestion administrative

- 1. Démission du maire
- 2. Dépôt du registre des déclarations relatives aux dons, aux marques d'hospitalité ou autres avantages reçus
- 3. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013 (article 148 du CM)
- 4. Fermeture du bureau durant la période des Fêtes
- 5. Renouvellement adhésion à l'ADMQ
- 6. Renouvellement adhésion Québec municipal
- 7. Modification à la résolution numéro 2012.11.267 annulation du contrat avec B2B2C
- 8. RIDR résolution désignant le maire intérimaire
- 9. Répartition des activités des élus
- 10. Code d'éthique des employés motion relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des employés
- 11. Logiciels Office
- 12. Bail MRNF
- 13. Coupe des arbres sur le terrain du MRNF
- 14. Installation de la tour Internet haute vitesse
- 15. Installation électrique tour Internet
- 16. Dépôt de la liste des arrérages de taxes et envoi de lettres
- 17. Vœux des Fêtes
- 18. Programme P.A.I.R.
- 19. Demande d'appui Programme « Communautés rurales branchées »

D. Contrat et appel d'offres

- 1. Dépôt de l'ouverture des soumissions relatives à la réfection d'une rampe d'accès pour personnes handicapées
- 2. Contrat pour la réfection de la rampe d'accès pour personnes handicapées

E. Avis de motion

- 1. Avis de motion règlement décrétant les taux variés de taxes foncières, de tarifs pour services municipaux pour l'exercice financier 2013, et dispense de la lecture
- 2. Avis de motion règlement installation des tours d'antenne communautaire
- 3. Avis de motion règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnels
- 4. Avis de motion règlement modifiant le règlement 2010-056 concernant le nourrissage des chevreuils

F. Adoption des règlements

 Adoption du règlement numéro 2012.080 ayant pour objet de modifier le règlement 219 relatif au zonage (article 8.2.2, alinéa b — La hauteur permise pour la porte d'accès à un garage ou à un atelier privé)

Période de questions

G. Sécurité publique

H. Travaux publics

- 1. Dépôt d'une offre d'achat d'une déchiqueteuse
- 2. Trappeur de castor
- 3. Engagement d'un chauffeur/opérateur journalier à temps partiel (occasionnel)
- 4. Éclairage boîte postale chemin des Cascades

I. Hygiène du milieu

1. Appui à la motion M-400 – motion pour protéger l'eau et la santé publique de nos communautés rurales

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

- 1. Dépôt du procès-verbal du CCU en date du 21 novembre 2012
- 2. Dérogation mineure 73, chemin du Lac-Chaud, Partie de lot 6A, rang D, canton de Marchand
- 3. Renouvellement adhésion à la COMBEQ
- 4. Demande de dérogation mineure partie Île A, lac Chaud
- 5. Acquisition des terrains de Mmes Stella Larocque et Helen Pierog
- 6. Maison des aînés
- 7. Mandat parc industriel

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

- 1. Éclairage pour la fresque de la salle communautaire
- 2. Fête des bénévoles
- 3. Lettre bénévoles
- 4. Cours de peinture demande d'utilisation de la salle
- 5. Camp 4 saisons demande d'appui pour le sentier au lac

L. Divers

1. Festival de la Rouge – commanditaire de table

Période de questions

M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron, Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout suivant :

H. 4. Éclairage boîte postale – chemin des Cascades

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION 12 NOVEMBRE 2012 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2012

2012.12.283 CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 12 novembre 2012.

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,

Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 12 novembre 2012 tel que présenté.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire intérimaire demande le vote.

Ont voté pour la proposition : les conseillères Nicole Drapeau, Carmen Caron et Marie Ségleski.

A voté contre la proposition : le conseiller Jean Zielinski.

Résultat : 3 pour, 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012.12.284

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012:

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,

Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012 tel que présente.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire intérimaire demande le vote.

Ont voté pour la proposition : les conseillères Nicole Drapeau, Carmen Caron et Marie Ségleski.

A voté contre la proposition : le conseiller Jean Zielinski.

Résultat : 3 pour, 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

N.B.

Le conseiller Guy Alexandrovitch arrive pour siéger, il est 19 h 7

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire.

2012.12.285 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2012</u>

La liste des comptes est déposée et la conseillère Carmen Caron expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,

Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 10 décembre 2012 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro #84 :

Salaires période du 28 octobre 2012 au 24 novembre 2012 :

(chèques # 505555 à 505613) 30 098,95 \$ Remise D.A.S. (chèques # 5784 et 5794) 14 902,13 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 5752 à 5770, 5772 à 5774, 5776, 5778 à 5783, 5785 à 5793,

5795 à 5809) 135 054,16 \$ Liste des comptes à payer : 9 896,47 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT #84

189 951,71 \$

Chèques annulés 5771, 5775, 5777

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétairetrésorier par la disponibilité de crédit numéro 84.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

2012.12.286 DÉMISSION DU MAIRE

Le directeur général lit et dépose la lettre que M. Christian Bélisle lui a remise l'informant de sa démission au poste de maire de la Municipalité pour des raisons de santé. Cette démission prend effet à partir du 30 novembre 2012 aux heures de fermeture.

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski, Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'accepter la démission de M. Christian Bélisle au poste de maire de la Municipalité de La Macaza

ADOPTÉE

<u>DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS RELATIVES AUX DONS, AUX MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES REÇUS</u>

Conformément à l'article 6, paragraphe 7°, dernier alinéa, de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général dépose le registre des déclarations relatives aux dons, aux marques d'hospitalité ou autres avantages reçus des élus municipaux pour l'année 2012.

2012.12.287 <u>ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013 (article 148 CM)</u>

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 148 du *code municipal,* le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Les séances ordinaires du Conseil de la municipalité de La Macaza auront lieu à 19 h :

- Lundi 14 janvier 2013
- Lundi 11 février 2013
- Lundi 11 mars 2013
- Lundi 8 avril 2013
- Lundi 13 mai 2013
- > Lundi 10 juin 2013

- Lundi 8 juillet 2013
- Lundi 12 août 2013
- Lundi 9 septembre 2013
- Mardi 1er octobre 2013
- ➤ Lundi 11 novembre 2013
- > Lundi 9 décembre 2013

Enfin, conformément à l'article 148.0.1 qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit donné par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

FERMETURE DU BUREAU DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

L'information est donnée à l'effet que le bureau municipal sera fermée à partir du 21 décembre 2012 à midi jusqu'au 2 janvier 2013 inclusivement. Le bureau sera ouvert le 3 janvier 2013 aux heures normales du bureau.

La bibliothèque municipale sera fermée le 27 décembre 2012 mais sera ouverte le 29 décembre 2012.

2012.12.288 RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'ADMQ

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau, Appuyée par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion du directeur général et secrétaire-trésorier à l'Association des directeurs municipaux du Québec et d'acquitter la cotisation annuelle ainsi que l'assurance responsabilité professionnelle au montant de 611,00 \$ + taxes.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

2012.12.289 RENOUVELLEMENT ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyée par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion au service Internet de Québec Municipal pour l'année 2013 et d'acquitter les frais reliés à cette adhésion au montant de 275,00 \$ + taxes.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

2012.12.290 <u>MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2012.11.267 ANNULATION DU CONTRAT AVEC</u> B2B2C

CONSIDÉRANT que par la résolution 2012.11.267, le conseil voulait annuler le contrat avec B2B2C concernant la fourniture d'un lien Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution 2012.11.267 afin d'y soustraire l'annulation au contrat avec B2B2C concernant la fourniture d'un lien Internet haute vitesse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution 2012.11.267, adoptée à la séance ordinaire du 12 novembre 2012, afin de la remplacer par la présente résolution :

« Que le Conseil municipal autorise le transfert du lien B2B2C La Macaza au compte de Communautel inc. afin de garantir une redondance au réseau de La Macaza.

Que le transfert du lien B2B2C sur le compte de Communautel avec les accès de Communautel au compte soit effectif le premier janvier 2013 ».

ADOPTÉE

2012.12.291 RIDR – RÉSOLUTION DÉSIGNANT LE MAIRE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT la démission de M. Christian Bélisle au poste de maire lequel représentait la municipalité de La Macaza à la RIDR;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Payer est le maire intérimaire jusqu'aux prochaines élections à l'automne 2013;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De nommer le maire intérimaire, Monsieur Pierre Payer, en remplacement de M. Christian Bélisle, pour représenter la municipalité de La Macaza à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

ADOPTÉE

2012.12.292 RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DES ÉLUS

ATTENDU que le conseil désire apporter des modifications à la répartition des activités des élus;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau, Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De remplacer les résolutions 200911.268 et 201107.155 et d'accepter la répartition des activités suivantes des élus :

<u>Élus</u> <u>Secteurs d'activités</u>

Pierre Payer Membre de tous les comités, Sécurité incendie,

Maire intérimaire Urbanisme et zonage, R.I.D.R.

Conseillers:

Nicole Drapeau Bibliothèque, embellissement (horticulture), Aînés,

Siège numéro 1 R.I.D.R. (substitut), Tricentris

Carmen Caron Environnement, information aux citoyens et Ressources

Siège numéro 3 humaines

Jean Zielinski Loisirs, culture et patrimoine, Sécurité civile, urbanisme

Siège numéro 4 et zonage

Guy Alexandrovitch Voirie, Développement économique et Internet

Siège numéro 5

Marie Ségleski Ressources humaines et Aînés

Siège numéro 6

ADOPTÉE

2012.12.293 CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS – MOTION RELATIVE À L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 2012-081, relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de La Macaza;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le rôle du directeur général relativement à l'application de ce Code;

ATTENDU QUE le directeur général est le fonctionnaire principal de la Municipalité;

ATTENDU QU'il doit notamment assurer les communications entre le conseil, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité, d'autre part;

VU les articles 210 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.C-27.1);

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski, Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De mandater le directeur général pour :

- recevoir toute plainte d'un citoyen ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la Municipalité constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés;
- procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement;
- procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'il constate lui-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés;
- présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

ADOPTÉE

2012.12.294 LOGICIELS OFFICE

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour de nos logiciels Office est souhaitable;

Il est proposé par la conseillère Carmen Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat des licences « Office 2010 » de Service Informatique des Laurentides selon sa soumission en date du 12 novembre 2012 au montant de 3 042 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

2012.12.295 BAIL MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF)

ATTENDU la résolution 2012.11.266 autorisant le directeur général à signer le bail avec le MRNF concernant la location d'une parcelle de terrain pour l'installation de la tour Internet haute vitesse au lac Chaud, lot 8, Rang VIII, Canton Lynch;

ATTENDU que le total des frais (bail, autorisations, permis) s'élève à 4 704,15 \$;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'acquitter auprès du MRNF tous les frais (bail, autorisations, permis) relatifs à la location de la parcelle de terrain pour l'implantation de la tour Internet haute vitesse au lac Chaud.

2012.12.296 COUPE DES ARBRES SUR LE TERRAIN DU MRNF

CONSIDÉRANT les arbres à couper sur la parcelle de terrain du MRNF pour l'implantation de tour Internet haute vitesse au lac Chaud ont été identifiés et dénombrés;

CONSIDÉRANT les soumissions demandées sur invitation pour effectuer la coupe des arbres;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu

De retenir les services du plus bas soumissionnaire Les Aménagements forestier Chénier pour le montant de 2 500 \$.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire intérimaire demande le vote :

Ont voté en faveur de la proposition les conseillères et le conseiller : Nicole Drapeau, Carmen Caron, Marie Ségleski et Guy Alexandrovitch.

A voté contre la proposition, le conseiller Jean Zielinski.

Résultat : 4 pour et 1 contre

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012.12.297 INSTALLATION DE LA TOUR INTERNET HAUTE VITESSE

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De confier le mandat de l'installation de la tour Internet haute vitesse à la compagnie V TELECOM INC. de Mascouche selon sa soumission numéro 356-2, au coût de 11 304 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2012.12.298 INSTALLATION ÉLECTRIQUE – TOUR INTERNET

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De confier le contrat de l'installation électrique de la tour Internet haute vitesse située au lac Chaud, à Lacasse électrique de La Macaza au montant de 2 000 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

2012.12.299 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES ET ENVOI DE LETTRES</u>

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'accepter pour dépôt la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité conformément à l'article 1022, alinéa 1 du Code municipal.

De procéder à l'envoi des mises en demeure aux propriétaires endettés de deux ans et plus en vue de la préparation de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales.

2012.12.300 VŒUX DES FÊTES

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski, Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch

D'accepter l'offre du Journal le Courant des Hautes-Laurentides relative à un espace gratuit de 1/8 page pour la publication de nos vœux des Fêtes.

ADOPTÉE

2012.12.301 PROGRAMME P.A.I.R

ATTENDU que le programme P.A.I.R est un programme qui vise à la sécurité des personnes âgées par le biais d'appel téléphonique régulier afin de s'assurer de leur bien-être;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'adhérer au programme P.A.I.R et de payer les frais inhérents à l'adhésion de la municipalité à ce programme.

ADOPTÉE

2012.12.302 DEMANDE D'APPUI – PROGRAMME « COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES »

ATTENDU le besoin de consolider la couverture des services d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle:

ATTENDU l'article 21.30 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* permet au ministre de conclure une entente pour la mise en application de toute politique ou mesure du gouvernement en matière de développement local et régional permettant ainsi à la MRC de procéder à un processus d'appel de propositions tel que prévu au programme CRB;

ATTENDU les démarches entreprises actuellement par la MRC d'Antoine-Labelle quant à la desserte d'Internet haute vitesse sur son territoire;

ATTENDU la résolution MRC-CC-10738-10-12 de la MRC d'Antoine-Labelle adoptée le 23 octobre 2012 demandant au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de lui déléguer la responsabilité d'exécuter en son nom, le processus d'appel de propositions tel que prévu au programme CRB;

ATTENDU que la municipalité de La Macaza souhaite s'inscrire dans la démarche entreprise par la MRC d'Antoine-Labelle visant à identifier un projet susceptible de fournir le service Internet haute vitesse sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'informer la MRC d'Antoine-Labelle que la municipalité de La Macaza désire participer au processus dirigé par la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du programme CRB et devant mener entre autres, à la publication d'un appel de propositions et à l'identification par la MRC d'Antoine-Labelle, d'un projet susceptible d'améliorer la couverture d'Internet haute vitesse sur le territoire.

Il est de plus résolu que la municipalité de La Macaza délègue à la MRC d'Antoine-Labelle la responsabilité de recommander le projet au MAMROT et qu'elle s'engage à respecter ledit projet retenu par le conseil de la MRC.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

<u>DÉPÔT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES À LA RÉFECTION D'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES HANDICAPÉES</u>

Le directeur général dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions reçues, relatives à la réfection d'une rampe d'accès pour personnes handicapées, tenue au bureau municipal, le jeudi 6 décembre 2012 à 16 h 5, lequel se résume comme suit :

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)		Prix total avant la T.P.S. et la T.V.Q.
Construction PO Lefebvre La Macaza	Total	38 700 \$
(6 décembre 2012)		
Expert Rénovation P.A inc. Pierre Alexandrovitch La Macaza	Total	34 270 \$
(4 décembre 2012)		
Construction Paul Jr Mailloux Nominingue		
Il n'a pas soumissionné	Total	
Construction Telmosse & Fils inc. Labelle	Total	54 885,11 \$
(6 décembre 2012)		
Construction Samuel Simoneau La Minerve		
Il n'a pas soumissionné	Total	

N.B. Avant d'aborder le point suivant, le conseiller Guy Alexandrovitch demande à se retirer ne voulant pas être en conflit d'intérêts. M. Alexandrovitch est le frère du soumissionnaire Pierre Alexandrovitch. Il est 19 h 31.

2012.12.303 <u>CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES HANDICAPÉES</u>

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adjuge le contrat relatif à la réfection d'une rampe d'accès pour personnes handicapées à *Expert Ré*novation *P.A. Inc.* ayant sa place d'affaires à La Macaza le tout conformément à sa soumission datée du 4 décembre 2012 au montant de 34 270 \$ taxes non incluses.

Que le maire intérimaire et le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à

intervenir entre les parties, conformément aux documents de soumission préparés par la municipalité et portant l'identification « Appel d'offres - réfection d'une rampe d'accès pour personnes handicapées - Hôtel de Ville».

ADOPTÉE

N.B. Le conseiller Guy Alexandrovitch revient siéger. Il est 19 h 34.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, DE TARIFS POUR SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013, ET DISPENSE DE LA LECTURE

Avis de motion est donné par la conseillère Carmen Caron qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption, un projet de règlement décrétant les taux variés de taxes foncières, de tarifs pour services municipaux pour l'exercice financier 2013.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT INSTALLATION DES TOURS D'ANTENNE COMMUNAUTAIRE

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Alexandrovitch qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption, un projet de règlement relatif aux installations des tours d'antenne communautaire.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS ADDITIONNELS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Ségleski qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption un projet de règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du directeur général.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-056 CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES CHEVREUILS

Avis de motion est donné par la conseillère Carmen Caron qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement 2010-056 concernant le nourrissage des chevreuils.

ADOPTION DU RÈGLEMENT

2012.12.304 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-080 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 RELATIF AU ZONAGE (article 8.2.2, alinéa b) - LA HAUTEUR PERMISE POUR LA PORTE D'ACCÈS À UN GARAGE OU À UN ATELIER PRIVÉ)

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu dans les délais prescrits une copie du règlement numéro 2012-080 et confirme l'avoir reçu dans les délais prescrits pour que dispense de la lecture soit faite:

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron, Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité,

D'adopter le règlement numéro 2012-080, modifiant le règlement 219, relatif au zonage (article 8.2.2, alinéa b - la hauteur permise pour la porte d'accès à un garage ou à un atelier privé).

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ANTOINE-LABELLE MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-080

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 RELATIF AU ZONAGE (article 8.2.2, alinéa B)

ATTENDU QUE	le Conseil de la municipalité de La Macaza a adopté le règlement de zonage numéro 219.		
ATTENDU QUE	le règlement 219, relatif au zonage est entré en vigueur le 12 avril 2002 et a été modifié par les règlements numéros :		
•	44 le 16 décembre 2003 2007-015 le 29 mars 2007 2007-017 le 27 avril 2007 2008-034 le 17 juin 2008 2009-052 le 19 août 2009 2012-072 le 16 août 2012 2012-078 le 11 octobre 2012		
ATTENDU QU'	il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de La Macaza et de ses contribuables de modifier certaines dispositions relatives au règlement de zonage numéro 219;		
ATTENDU QU'	un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 13 août 2012 ;		
ATTENDU QUE	le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de		

E le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation, le 12 novembre 2012;

ATTENDU QU' aucune demande de participation à un référendum, par les personnes

habiles à voter, n'a été déposée suite à l'avis publié le 28 novembre

2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmen Caron, Appuyé le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici

reproduit.

ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro 219, tel qu'amendé, est modifié en annulant le

texte de l'alinéa b) de l'article 8.2.2. <u>La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire ne doit pas excéder celle du bâtiment principal. La porte d'accès à un garage ou à un atelier privé ne doit pas avoir une hauteur supérieure à 2,20 mètres, et en le remplaçant par un nouveau texte, lequel se</u>

lit comme suit:

b) La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire ne doit pas excéder celle du bâtiment principal. La porte d'accès à un garage ou à un atelier privé ne doit pas avoir une hauteur supérieure à 2,44 mètres.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

LE MAIRE SUPPLÉANT	LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Signé: Pierre Payer	Signé: Jacques Taillefer_
Pierre Payer	Jacques Taillefer

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

TRANSPORT ROUTIER (Travaux publics, voirie...)

2012.12.305 DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a fait paraître un appel d'offres concernant la disposition de biens excédentaires de la Ville;

CONSIDÉRANT que parmi ces biens, une déchiqueteuse de marque Patu, année 1998, avec une capacité de 6 pouces, installée sur attache 3 points, est mis en vente;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, Jacques Taillefer, à présenter à la Ville de Rivière-Rouge une offre d'achat au montant de 4 010,00 \$ plus les taxes applicables, pour la déchiqueteuse de marque Patu 1998.

De plus, il est autorisé à signer la formule de soumission et tout autre document requis par la Ville de Rivière-Rouge à cet effet, pour et au nom de la Municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

2012.12.306 TRAPPEUR DE CASTORS

CONSIDÉRANT que M. Ernest Morin était la personne autorisée à capturer les castors nuisibles sur tout le territoire de la municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT qu'il ne veut plus exercer ce travail;

CONSIDÉRANT que M. Manuel Perreault est un trappeur demeurant à La Macaza et qu'il est prêt à prendre la relève;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De retenir les services de M. Manuel Perreault pour la capture des castors nuisibles sur tout le territoire de la municipalité de La Macaza. Ses services seront requis lorsque nécessité il y aura.

ADOPTÉE

N.B. Avant d'aborder le point suivant, la conseillère Marie Ségleski demande à se retirer voulant éviter toute possibilité de conflit d'intérêts (petit cousin). Il est 21 h 2.

2012.12.307 <u>ENGAGEMENT D'UN CHAUFFEUR/OPÉRATEUR JOURNALIER OCCASIONNEL (À TEMPS PARTIEL)</u>

CONSIDÉRANT que durant la période hivernale il y a un manque d'effectif pour opérer les camions de la Municipalité et procéder aux opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT que monsieur Laurent Macias a présenté une demande d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'il a tous les permis requis pour opérer les camions de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski, Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De retenir les services de monsieur Laurent Macias au poste de chauffeur/opérateur journalier occasionnel (temps partiel) pour opérer les camions de la Municipalité, procéder aux opérations de déneigement, exécuter différents travaux de voirie et toute autre tâche reliée à l'emploi. Le taux horaire est celui fixé par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

N.B. La conseillère Marie Ségleski revient siéger à la table du conseil. Il est 21 h 5.

2012.12.308 ÉCLAIRAGE BOÎTES POSTALES – CHEMIN DES CASCADES

CONSIDÉRANT les boîtes postales installées sur le chemin des Cascades;

CONSIDÉRANT que le manque d'éclairage à cet endroit rend les lieux non sécuritaires;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski, Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De mandater le directeur général pour procéder à l'évaluation des coûts pour l'installation d'une lumière et de discuter du partage des coûts avec la municipalité de Labelle.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

2012.12.309 <u>APPUI À LA MOTION M-400 – MOTION POUR PROTÉGER L'EAU ET LA SANTÉ PUBLIQUE DE NOS COMMUNAUTÉS RURALES</u>

ATTENDU la recommandation de la porte-parole, Mylène Freeman, députée d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, concernant la motion M-400, motion pour Protéger l'eau et la santé publique de nos communautés rurales;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la motion;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau, Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'appuyer la motion que le gouvernement devrait :

- Étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers, en prenant exemple sur celui proposé par la Fédération canadienne des municipalités, qui permettraient la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, dans une démarche visant à assurer l'équité urbaine/rurale, la protection des lacs, la qualité de l'eau et de la santé publique.

ADOPTÉE

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU C.C.U. EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2012

Le directeur général dépose le procès-verbal du C.C.U. en date du 21 novembre 2012 lequel a été préparé par la directrice adjointe du service de l'urbanisme Mme Karine Alarie.

DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 21 novembre 2012, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 73 chemin du Lac-Chaud, partie de lot 6A, rang D, canton de Marchand.

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2012.12.310 <u>DÉROGATION MINEURE, 73 CHEMIN DU LAC-CHAUD, PARTIE DE LOT 6A, RANG D, CANTON DE MARCHAND</u>

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 73, chemin du Lac-Chaud, partie de lot 6A, rang D, canton de Marchand.

CONSIDÉRANT que la nature de la demande concerne :

La régularisation de l'implantation de la maison construite en 1991. La maison a été construite à 5.99 mètres alors que la marge de recul avant minimale devrait être de 8 mètres.

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch , Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation demandée par le propriétaire concernant la propriété située au 73 chemin du Lac-Chaud, partie de lot 6A, rang D, canton de Marchand.

ADOPTÉE

2012.12.311 RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2013 À LA COMBEQ, KARINE ALARIE

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de Karine Alarie à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et d'acquitter la cotisation annuelle au montant de 285 \$ + taxes.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits au poste budgétaire 02 610 00 494 pour acquitter ladite dépense.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire intérimaire demande le vote.

Ont voté en faveur de la proposition, les conseillères et le conseiller : Nicole Drapeau, Carmen Caron, Marie Ségleski et Guy Alexandrovitch.

A voté contre la proposition, le conseiller Jean Zielinski.

Résultat : 4 pour et 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PARTIE ÎLE A, LAC CHAUD

Aucune décision n'a été prise.

ACQUSITION DES TERRAINS DE MMES STELLA LAROCQUE ET HELEN PIEROG

Aucune décision n'a été prise.

2012.12.312 MAISON DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT que le projet de résidence pour aînés est toujours dans l'optique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité «Projet La Macaza» a l'intention de réaliser un projet en utilisant le programme Accès-Logis Québec;

CONSIDÉRANT que le Groupe LogiLoge offre ses services à titre de Groupe de Ressources Technique (G.R.T.) aux membres de l'organisme afin de les seconder dans l'élaboration et la réalisation du projet;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

De retenir les services du Groupe LogiLoge à titre de Groupe de Ressources Technique (G.R.T.) afin de nous seconder dans l'élaboration et la réalisation du projet et d'autoriser la dépense en vue de la constitution de l'OBNL qui pilotera le dossier.

ADOPTÉE

2012.12.313 MANDAT PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Macaza veut développer son parc industriel;

CONSIDÉRANT que la SADC d'Antoine-Labelle a confié le mandat à CAI Global pour entreprendre le mandat;

CONSIDÉRANT les coûts pour cette étude s'élèvent à 80 000 \$ et que le financement de ce mandat est réparti entre la SADC, le CLD, la Société de développement en transport avancé et la Municipalité;

CONSIDÉRANT le montant demandé à la municipalité est de 10 000 \$ pour cette étude;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'informer la SADC que la municipalité n'est pas d'accord à investir un montant de 10 000 \$ pour l'étude à être réalisé par CAI Global.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

2012.12.314 <u>ÉCLAIRAGE POUR LA FRESQUE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE (Alice Rapatel-Dubuc)</u>

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron, Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de luminaires de la compagnie Luminaire Aurora pour l'éclairage de la fresque située dans la salle communautaire Alice Rapatel-Dubuc pour un montant maximal de 1 500 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2012.12.315 <u>FÊTE DES BÉNÉVOLES</u>

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,

Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

Qu'en remerciement du travail accompli par les bénévoles lors de différentes activités durant l'année, qu'une fête des bénévoles soit organisée au début de l'année 2013 et que la municipalité organise, par la suite, un évènement dans le cadre du mois des bénévoles en novembre, et ce, annuellement.

ADOPTÉE

LETTRE BÉNÉVOLES

Le directeur général fait mention d'une correspondance que lui a remis le conseiller Jean Zielinski identifiant les bénévoles qui se sont impliquées dans les différentes activités qui ont eu lieu en 2011 et 2012.

2012.12.316 COURS DE PEINTURE

CONSIDÉRANT la demande de madame France Mercure pour l'utilisation gratuite de la salle Alice Rapatel-Dubuc pour des cours de peinture;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski, Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'autoriser madame France Mercure à utiliser sans frais la salle Alice Rapatel-Dubuc pour ses cours de peinture.

ADOPTÉE

2012.12.317 CAMP 4 SAISONS – DEMANDE D'APPUI POUR LE SENTIER AU LAC

CONSIDÉRANT le projet du Camp Quatre Saisons relatif à un site d'interprétation de milieux humides:

CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité par la résolution numéro 201010.272;

CONSIDÉRANT que cet appui concernait seulement le projet réalisé sur le lot 20, Rang 11, canton de Marchand;

CONSIDÉRANT la recommandation du rapport des biologistes d'Agir pour la Diable mentionnant qu'il serait intéressant de prolonger le sentier jusqu'au lac Caché afin de prendre conscience du lien qui existe entre les deux milieux de vie;

CONSIDÉRANT que ledit prolongement serait situé sur les lots 47 et 48, Rang L, canton de Marchand;

CONSIDÉRANT que l'aménagement du sentier demande des infrastructures (trottoirs en bois) pour sa réalisation;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'appuyer le Camp Quatre Saisons dans ses démarches auprès des différentes autorités pour obtenir les appuis et l'aide nécessaire à la réalisation de leur projet relatif à un sentier au lac Caché.

DIVERS

2012.12.318 FESTIVAL DE LA ROUGE – COMMANDITAIRE DE TABLE

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser une commandite de table de 250 \$ pour le souper-bénéfice du Festival de la Rouge qui se déroule au Club de Golf de Nominingue.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire intérimaire invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

2012.12.319 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 32.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire intérimaire n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE INTÉRIMAIRE	LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Signé : Pierre Payer	Signé : Jacques Taillefer
Pierre Payer	Jacques Taillefer